

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
SIVM SERRE CHEVALIER

N° 006-2024



Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 19 mars 2024
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
le Conseil Syndical, convoqué le 16 février 2024
s'est réuni en Mairie de Monêtier-les-Bains
Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente
Madame Martine ALYRE, titulaire
Madame Catherine CHAUVIN, suppléante
Madame Marine MICHEL, suppléante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président
Monsieur Jean Michel DELBANO, titulaire
Monsieur Gilles PERLI, suppléant
Monsieur Jean Claude VINATIER, suppléant

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire
Monsieur Fabrice LOISEAU, titulaire
est Secrétaire de séance Monsieur Emeric SALLE

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 11
Nbre de membres ayant pris
Part au vote : 7

OBJET : SUBVENTIONS 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les membres de la commission se sont réunis le 21 février à 18h00 afin de procéder à l'étude des dossiers déposés avec une remise des demandes fixées au 31 décembre 2023 à minuit.

Dans le cadre des subventions allouées aux clubs et associations, Monsieur Le Président propose d'inscrire les sommes suivantes au Budget Primitif 2024 SIVM :

COMPTE	CLUBS ET ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION EN €URO
6574	COMITE DE FOIRE MONETIER	500
	SERRECHE BRIANCON ATHLETISME	1 000
	CLUB DE RUGBY	3000
	CLUB PATINAGE ARTISTIQUE DES ESCARTONS	1 750
	C.S.S.C CLUB DE SKI DE SERRE CHEVALIER	65 000
	AMICALE 159ème RIA	1 500
	HELLS ANGELS	500
	CLUB DE JUDO	2 500
	ASSO LES CHAUSSONS D'ARGENT	4000
	CHORALE ALTITUDE	600
	COMITE DE SKI ALPES PROVENCE - FFS	20 000
	BRIANCON BADMINTON CLUB 05	300
	VELO CLUB SERRE CHEVALIER	800
	LES CARALINES	300
	FOOTBALL CLUB OBSC	2 500
	SERRE CHE SNOWBOARD	30 000
	GYM GUISANNE	500
	BRIANCON BASKET-BALL	1500
	ALPES EVENTS	5000
	SCUR - SERRE CHE VTT UNITED RIDERS	2 500
	HARMONIE ECHO de la GUISANNE	1 500
	QUADRILLE du TABUC	1 600
	BRIANCON ESCALADE	3 000
	CSHB CLUB SPORT HIVER BRIANCON	3 000
	LES ATELIERS D'ART DE SERRE CHEVALIER	500
TOTAL		153 350 €

L'assemblée, **ADOPTE** cette proposition et vote l'attribution des subventions 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Emeric SALLE
Secrétaire de séance

Jean-Marie REY
Président du SIVM



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.